



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réouverture du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret

Question orale n° 447

Texte de la question

M. Bartolomé Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la mise à l'arrêt du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret. Depuis plusieurs mois, ce service doté d'un équipement neuf, financé à grand renfort d'argent public, demeure inutilisé faute de personnels qualifiés. Cette situation met en difficulté les équipes soignantes, les patients, privés de soins essentiels. La Creuse, déjà fortement touchée par la désertification médicale, ne peut se permettre de voir un tel service rester fermé alors qu'il répond à un besoin vital pour la population. M. le député demande à Mme la ministre quelles décisions le Gouvernement entend prendre pour permettre la réouverture effective du service de radiothérapie de Guéret dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la création d'une première année de médecine en Creuse constituerait une mesure à la fois simple et structurante, permettant à de jeunes Creusois de débuter leurs études de santé près de chez eux et, demain, de s'y installer en tant que médecins. Cette perspective serait un signal fort pour l'égalité d'accès à la formation et à la santé dans ce département. Il lui demande l'état d'avancement de ce projet et si le Gouvernement envisage de le concrétiser prochainement.

Texte de la réponse

CENTRE HOSPITALIER DE GUÉRET

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir, pour exposer sa question, n° 447, relative au centre hospitalier de Guéret.

M. Bartolomé Lenoir . Je souhaite interroger Mme la ministre de la santé sur la situation des malades dans mon département de la Creuse. Lorsqu'on y est atteint d'un cancer, on n'a pas les mêmes chances de guérison qu'un Parisien. Pourquoi ? D'abord parce qu'obtenir un rendez-vous auprès d'un médecin généraliste pour établir un diagnostic est devenu un véritable parcours du combattant. Ensuite, parce qu'en dernier ressort, il n'y a plus de radiothérapie à l'hôpital de Guéret pour se soigner. Cette situation est odieuse à court terme pour les malades, et intenable à moyen terme.

Je tiens à remercier les médecins généralistes restants, qui font face avec un courage remarquable. Toutefois, ils s'épuisent, car ils ne sont plus que quatre-vingt-deux en Creuse – vingt-cinq de moins qu'en 2016 ; et près d'un sur deux a plus de 60 ans. Sur le terrain, les soignants et le personnel du service public accomplissent sans moyens un travail inimaginable. Les Creusois paient des impôts mais ne disposent plus d'un service public digne de ce nom.

Des solutions existent pourtant. À court terme, je demande une réponse claire sur la radiothérapie à Guéret. Cela fait des mois que les élus de tous bords n'obtiennent que des réponses complexes, sans que la situation ne connaisse de réelle avancée.

Enfin, pour éviter que ce type de crise ne se reproduise, nous avons besoin d'une vision et de former des Creusois à la médecine. Ils sont les plus à même de s'installer dans le département, dont les habitants sont sous-représentés à l'université. Il nous faut une première année de médecine à Guéret. J'ai lancé à la rentrée

une pétition en ce sens, qui a recueilli près de 1 000 signatures en quelques jours. Le conseil départemental m'a indiqué être favorable à cette démarche et prêt à mettre à disposition son campus numérique. Je l'en remercie.

J'ai désormais besoin d'une impulsion politique pour lancer cette formation dès la prochaine rentrée. Ma question est simple : le gouvernement va-t-il m'aider ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées . Mme la ministre de la santé, Stéphanie Rist, vous prie d'excuser son absence et m'a chargée de vous répondre à propos de la situation du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret et, plus largement, de la formation des professionnels de santé dans le département de la Creuse.

Pour être la plus claire possible, j'indique qu'il n'y a aucune intention d'arrêter les activités de radiothérapie au sein du centre hospitalier de Guéret. Il est vrai qu'un manque de personnel médical dans le service concerné y empêche la continuité des soins. Toutefois, les patients sont bien pris en charge ailleurs. Il n'y a donc pas de rupture en la matière.

En juillet, l'agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a déterminé les mesures visant à restaurer une offre durable de radiothérapie dans le territoire creusois. Au même moment, un radiothérapeute a été recruté pour apporter à l'équipe médicale une indispensable stabilité. Les tensions se concentrent désormais sur la radiophysique, ressource essentielle au fonctionnement sécurisé d'un plateau de radiothérapie et condition de toute montée en charge. Face à ces besoins, l'ARS a mobilisé au cours de l'été tous les centres autorisés en radiothérapie afin d'identifier les renforts potentiels en radiophysique. Leur arrivée permettra de stabiliser les conditions et le calendrier d'une reprise complète de l'activité de radiothérapie au centre hospitalier de Guéret.

Concernant le volet formation, le gouvernement rappelle qu'une des mesures du pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé en avril est l'ouverture d'une première année d'accès aux études de santé dans chaque département. Une instruction interministérielle a précisé en septembre les modalités opérationnelles de ce déploiement et l'ARS de Nouvelle-Aquitaine va prochainement engager les concertations nécessaires avec le rectorat de Limoges.

Cela s'inscrit dans la volonté du gouvernement de former davantage de médecins, partout sur le territoire, en les préparant à exercer dans les zones sous-dotées. Ainsi, 3 700 docteurs juniors seront déployés l'année prochaine. Cette volonté passe par un travail avec les collectivités locales pour organiser des formations universitaires de qualité au plus près du terrain. Qu'il s'agisse de l'offre de soins ou de la formation médicale, l'État, en lien avec les acteurs locaux, s'engage pour le système de santé partout sur le territoire.

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir.

M. Bartolomé Lenoir . Un van aménagé en permanence mobile me permet d'aller dans des villages et de rencontrer des personnes à qui on ne donne pas souvent la parole. Nombre d'entre elles prennent un rendez-vous avec moi pour en obtenir un chez un médecin. J'ai posé deux questions très simples : comment faire pour ouvrir à Guéret une première année de médecine et comment y rétablir la radiothérapie ? Vous ne m'avez pas répondu autrement que d'une manière très complexe, ce qui me désole. Vous avez assuré qu'il n'y avait pas de rupture de soins. Pourtant, il est absolument honteux que des Creusois malades du cancer doivent faire deux heures de route, aller-retour, pour être soignés à Limoges alors qu'il suffirait d'un médecin à Guéret. Le gouvernement doit concevoir une vision de long terme et réagir aux urgences. Manifestement, il ne sait faire ni l'un ni l'autre.

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 447

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#)

Réponse publiée le : 26 novembre 2025, page 10123

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2025](#)